

Charte

d'engagement environnemental 2018/2019

(validité du 01/04/2018 au 31/03/2019)

e-VISIONS

ensemble, toute la communication visuelle

Dans le cadre d'une démarche éco-responsable, l'entreprise **C1Sign** est membre de **e-visions** qui s'engage à respecter la charte suivante :

engagements

- Utiliser des matériaux et composants recyclables ou valorisables
- Appliquer des peintures sans métaux lourds
- Limiter l'usage des solvants
- Favoriser la mise en œuvre de films adhésifs, de toiles et d'encres éco-conçus.
- Assurer la gestion des déchets issus de nos productions et des éléments désinstallés, notamment des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- Développer la traçabilité des produits mis en œuvre et installés

L'article L581-18 du Code de l'Environnement fixe les prescriptions générales relatives à l'installation et à l'entretien des enseignes. Un arrêté fixera les prescriptions relatives aux enseignes lumineuses afin de prévenir ou limiter les nuisances lumineuses.

Pour diminuer la consommation électrique liée aux enseignes et améliorer leur efficacité énergétique, les adhérents de **e-visions** recommandent à leurs clients et prescripteurs de :

attitude
eco-citoyenne

- Moduler l'intensité lumineuse des enseignes en fonction des heures d'ouverture de l'activité signalée et des heures de la journée
- Limiter l'intensité lumineuse des enseignes pour une meilleure visibilité
- Favoriser une source lumineuse à éclairage doux, limitant l'éblouissement
- Généraliser les systèmes de régulation automatique de l'éclairage des enseignes
- Limiter les produits lumineux très consommateurs d'énergie ou pouvant favoriser des troubles de voisinage
- Favoriser les nouvelles sources d'éclairage électroniques
- Développer l'éco conception des enseignes

Le respect de ces engagements doit conduire à diminuer la consommation énergétique des enseignes mises sur le marché sur les 5 prochaines années. Nous pouvons estimer que, sur cette période, ces décisions peuvent faire baisser la consommation globale des enseignes entre 25 et 30 %.



Patrick FLOREN
Président de **e-visions**



GÉRARD REYHER
Représentant de l'entreprise

